Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260605-DCM0205062026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES
SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes s'est réuni à la salle communale « 16, rue de Saint Christophe» après convocation légale sous la présidence de Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire.

Etaient présents :
Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire – Monsieur BERHAULT Yves, deuxième adjoint – Madame PRÉVOST Sabrina, troisième adjointe – Monsieur ROLLO Jean-François – Monsieur MARTIN Philippe – Madame PELÉ Christèle – Monsieur FERRON Freddy – Madame SOUBELET Valérie – Monsieur RODRIGUEZ Emmanuel – Madame LE COZ Christelle, membres du conseil municipal.

Etait absente : Madame DURAND Marina, première adjointe, ayant donné pouvoir à Madame BERHAULT Marie-Louise

Date de la convocation : 28 mai 2026

Secrétaire de séance : Madame SOUBELET Valérie

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 avril 2026
Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 est adopté par 10 voix pour

ORDRE DU JOUR

1° - Sénatoriales : Élection des délégués et suppléants
2° - Répartition intercommunale des dépenses de l'école publique de Chatillon en Vendelais – année 2026 (bilan 2025)
3° - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de Châtillon en Vendelais - année 2026 (bilan 2025)
4° - Taxe d'aménagement 2027
5° - Désignation des délégués pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
6° - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent fonctionnaire (SIT)
7° - Convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion d'Ille-Et-Vilaine
8° - Adhésion de la Commune à la procédure de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion d'Ille-Et-Vilaine
9° - Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
10° - Création de boucles « vélo promenade »
11° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260605-DCM0205062026-DE

2° - Répartition intercommunale des dépenses de l'école publique de Châtillon en Vendelais Année 2026 – prise en compte du bilan 2025 - effectif de la rentrée scolaire 2025-2026

Madame le Maire donne lecture du courrier du 20 avril 2026 adressé par Monsieur le Maire de Châtillon en Vendelais relatif à une demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Châtillon en Vendelais.

Madame le Maire ajoute que 15 élèves domiciliés à Montreuil des Landes sont inscrits à l'école publique de Châtillon en Vendelais à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 7 élèves en maternelle (dont 1/2 entre Montreuil des Landes et Châtillon en Vendelais) et 8 élèves en élémentaire.

Les coûts de revient pour un élève en maternelle sont de 1 374,35 € et de 451,36 € pour un élève en élémentaire.

Le montant total sollicité s'élève à : 12 544,16 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 11 voix pour de verser la participation sollicitée.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Montreuil des Landes, le 9 juin 2026

Le Maire,

Marie-Louise BERHAULT

MAIRIE DE MONTREUIL-DES-LANDES 35

La secrétaire de séance,

Valérie SOUBELET